

CHOSSES LUES



addap 13

revue de presse

Septembre 2008

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Voici que l'été va sur sa fin et que nous nous retrouvons : On ne va pas vous dissimuler que les temps sont moroses : nous pensons que vous le savez déjà. Crise, ce mot est partout ; remontée du chômage vous le verrez dans ce numéro. Et pourtant pourtant nous avons de belles choses à vous soumettre.

Nous choisissons de commencer notre lecture par la personnalisation des prises en charge. C'est le sens du bel article sur la réorganisation de la Sauvegarde en Loire-Atlantique : les enfants peuvent à présent y passer d'une prestation à l'autre sans intervention supplémentaire du juge. L'institution s'adapte à l'évolution des enfants et adolescents qui lui sont confiés. Voilà qui renforce une fois encore la conviction que le social avance, parfois en apparence à contre-courant mais toujours à la recherche de la personne derrière le statut, de l'individu et son potentiel derrière les catégories.

Toujours en travail social une recherche-action qui pourrait être celle de tous les clubs et équipes de prévention spécialisée : réfléchir aux processus « d'intégration sociale » ; se remettre en question, mettre des mots sur les non-dits... tout est bien allez voir tout de suite.

Et puis comme septembre c'est la rentrée nous parlons bien sûr de l'école : vous y intervenez de plus en plus souvent et nous avons en son temps signalé le rapport que le Conseil technique des clubs et équipes de prévention avait consacré à cette intervention. Aujourd'hui vous avez un beau dossier autour de cette question : pièges, limites, résultats, conditions... et un entretien avec Laurent Ott dont nous pensons que vous l'apprécierez vraiment. Allez vite vous retrouver, sans oublier que nous vous communiquons le lien Internet vers le rapport du CPTS.

Avant de vous pencher sur les détails du RSA, premiers bilans, avant projet etc. nous vous recommandons un article sur l'opposabilité des droits en général : genèse, signification, perspectives. Très instructif, permettant de cerner les enjeux de cette notion.

Et enfin un entretien avec M. Lapeyronnie à l'occasion de son dernier livre sur ce qu'il appelle Le ghetto urbain.

Voilà où nous avons résolument décidé de placer le curseur de l'urgence ce mois-ci : urgence à lire des textes qui donnent à réfléchir, à espérer, à continuer, à se positionner. Et maintenant vous pouvez passer aux informations plus techniques et vous avez l'embarras du choix : dossier sur le RSA, rapport Pinte sur le logement et déception des associations après leur entrevue à Matignon, premières pistes sur le front de l'emploi, inégalités dans l'accès aux soins, nouveau texte soumis sur le fichier Edvige, centres de rétention, etc. tout cela vous l'avez, vous le lirez, avec d'autres choses encore mais nous avons promis vous le savez de conserver la capacité de flâner en quelque sorte, de nous donner les moyens de prendre du recul.

Bonne lecture et à bientôt.



addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : gnrevue@conseilgeneraladdap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



La résistible ascension des droits opposables	p 04
Le RSA : nos éléments	p 04
Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale	p 05
Lutte contre les violences faites aux femmes : 08-10	p 05
Pauvreté, inégalités, exclusion, discriminations : nos éléments	p 06
Propositions pour les relations Etat-associations	p 07
Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie	p 07
Nos éléments sur « Edvige »	p 07
Dossier Etrangers en septembre	p 08



Flashes-secteur pour vous	p 09
Réfléchir aux processus « d'intégration sociale »	p 09
Ecole et prévention spécialisée : un dossier	p 10
Sauvegarde 44 : réorganisation pour un accompagnement sur mesure	p 11
Internats spécialisés : pistes pour une refondation	p 11
Participation des usagers à l'évaluation : sortir de l'incantation	p 12
Expériences, points de vue, éléments repérés	p 12
Professions sociales et établissements en septembre	p 12
Éléments sur le handicap en septembre	p 13



Sélection de septembre	p 14
------------------------------	------



« L'insertion des jeunes requiert des actions adaptées et un système universel »	p 14
Éléments de septembre	p 15
Nos informations sur les minima sociaux	p 15
Chômage : chiffres et réactions	p 15



Le rapport Pinte p 16
 Les associations : « rien n'a changé » p 16
 Nos éléments sur le logement en septembre p 16



Le Secours Populaire livre un baromètre des inégalités p 17



L'EN veut ouvrir les portes aux parents d'élèves étrangers p 17
 Des éléments sur « la vie étudiante » p 17



On nous signale : sorti au mois de septembre p 18
 ASH du 5 septembre 2008 p 18
 ASH du 26 septembre 2008 p 18



ASH du 5 septembre 2008 p 19
 ASH du 12 septembre 2008 p 19
 ASH du 19 septembre 2008 p 20
 ASH du 26 septembre 2008 p 20





La résistible ascension des droits opposables

ASH Mag – 07-08/2008 – 08 426



Allez on s'instruit un peu !!! et franchement c'est un bon article : prendre un peu de recul c'est notre luxe vous vous en souvenez. Allez-y.

Instauré en 07 pour le logement avec DALO.

Le gouvernement en parle pour la scolarisation des enfants handicapés et l'accueil de la petite enfance, la Croix-Rouge le réclame pour l'alimentation...

Genèse et fondements juridiques

Début années 2000 **assoc** : le droit au logement, dans la loi depuis 82, reste formel. **Haut Comité Logement – 02** : « il faut passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats »

En 2007 sous la pression de l'Assoc les Enfants de Don Quichotte, c'est chose faite.

Prof de droit Bruxelles : « on croyait avoir obtenu un droit au logement. On n'obtient qu'un droit au procès ».

Par définition tout droit est opposable à autrui, la notion de droit suppose relation interpersonnelle, contrairement à la liberté (peut être individuelle).

En fait la notion d'opposabilité n'appartient pas au vocabulaire juridique mais au droit contractuel : la loi s'applique à tous ; le contrat n'engage que ses parties prenantes. Sur le strict plan juridique, ne peut s'appliquer au logement par ex.

Pourtant porteur d'innovations : transforme le droit au logement en **droit justiciable** (on peut demander son application devant le juge) et **instaure l'Etat en garant de son application**. Censé joué un rôle d'aiguillon.

Scolarisation enfants handicapés : droit défini dans loi 05 mais 20 000 enfants sans solution...

Accueil petite enfance : plus complexe car ce n'est pas un droit. Qui serait débiteur, et pour quel mode de garde ? Vu les délais... l'enfant serait en âge d'aller à l'école à la fin de la procédure....

Premier retour d'expérience du DALO

Mi-juin environ 40 000 dossiers reçus par les commissions : peu par rapport aux 6 000 ménages mal logés que l'on reconnaît.

Et parmi ces dossiers beaucoup de familles inconnues des sces sociaux et peu des personnes très défavorisées qui étaient le cœur de cible.

Assoc pensent qu'il n'y a pas eu assez d'infos.

Ftton Abbé-Pierre : « autocensure des personnes les plus mal logées » ; ne croient plus que l'on fera quelque chose ou peur d'être relogées ailleurs.

ONPES : « question de la capacité des personnes pauvres à

aller concrètement à la justice (..) monde du droit perçu comme de nature répressive »

La logique profonde des droits opposables consiste à instaurer pour l'Etat une obligation de résultats et non plus de moyens : à quel prix ?

En **concentrant personnes relogées** dans quartiers déjà en difficulté, comme le craignent les assoc ?, ou en **développant les assistantes maternelles** (ce qui ne correspond pas aux attentes des parents ?) ou en créant le **droit opposable à l'alimentation au détriment de la revalorisation de minima sociaux** permettant « moyens convenables d'existence » ?

Effets pervers permettant de légitimer une inaction de l'action publique : par ex, le faible nb de dossiers du DALO pourrait-il servir à nier la gravité de la crise du logement ?

Au sein des libéraux, on s'inquiète de cette inflation d'opposabilité : retour Etat providence ?

Dans le préambule de la Constitution, figurent des droits dits « droits à », (par opposition aux « droits de ») : « obtenir un emploi (...) sécurité matérielle, le repos et les loisirs »... Jusque là considérés comme des indications.

Pdt ATD Quart Monde : la conférence de Vienne a proclamé les droits de l'homme indivisibles... « **L'opposabilité doit être conçue comme étape intermédiaire dans un parcours historique visant à rendre effectifs droits économiques et sociaux** »

Le RSA : nos éléments en septembre



Manque de recul... ce que ne dit pas le premier bilan mais que disent les Dpts c'est que les modalités des expérimentations sont souvent plus favorables que ce qu'a retenu le projet de loi : promet bilans et analyses à n'en plus finir ? on peut le craindre... et commencer déjà par lire le matériau disponible.

ASH -19/09/08 – 08 463

*** Le projet de loi généralisation le RSA et réformant les politiques d'insertion**

Dossier de présentation : pp. 17-32

ASH – 12/09/08 – 08 445

*** Selon un rapport d'étape, le RSA favorise le retour à l'emploi**

Comité d'évaluation des expérimentations : « résultats encore imprécis et provisoires » qu'on ne peut à ce stade « extrapoler au niveau national ».

A comparé la situation des allocataires de minima sociaux sur les territoires d'expérimentations avec celle de territoires témoins les plus ressemblants.

Taux de retour à l'emploi allocataires RMI : plus élevé dans les zones expérimentales.

Reste à affiner et à distinguer la part imputable à l'allocation et celle imputable à l'accompagnement

En zone expérimentale les allocataires inscrits au RMI depuis plus de 4 ans représentent 25 % des entrants en emploi : « laisse à penser que le RSA permet de remettre en emploi un public plus éloigné de l'emploi » que le droit commun.

Parmi les 3 700 premiers bénéficiaires, 28% ont des « emplois durables » (60% en secteur marchand)

42 % des Rmistes en zone expérimentale estiment qu'ils pourraient accepter un emploi qu'ils auraient refusé avant

Peu d'éléments sur l'impact sur la pauvreté même si « complément de revenu bienvenu » ; montants moyens de 100 à 200 €. Travaux de micro-simulation sont en cours qui en diront plus (DREES, CAF, Direction Trésor) sur ce point.

ASH -26/09/08 - 08 474

* **Les départements « expérimentateurs » pointent certains risques**

ADF : absence mesure d'accompagnement après la reprise d'emploi et d'exigence de la part de l'employeur, financement « injuste socialement »...

Regret général d'une généralisation trop rapide, avant la fin des 3 ans d'expérimentation.

S'inquiètent de la compensation financière (RMI toujours pas réglé). Dans les expérimentations l'Etat finance 50% du surcoût y compris accompagnement mais ce ne sera plus le cas...

Agence nouvelle solidarité actives (ANSA) a accompagné 22 des 34 Dpts expérimentateurs : signe positifs mais manque de recul.

CG Eure : il faut articuler incitation financière, accompagnent personnalisé + aides (mobilité...)

CG Loire-Atlantique : 40 % des bénéficiaires touchaient le RMI depuis plus de 4 ans mais il faut un partenariat très fort (ANPE / CAF...) qu'en sera-t-il dans le dispositif généralisé ?

CG Ile-et-Vilaine : modalités financières plus favorables que barème prévu par la loi & droits connexes conservés (pas assuré encore par la loi) et néanmoins subsistent des questions. 65 % des emplois bénéficiaires RSA sont à temps partiel...

OFCE : « ne peut avoir un effet incitatif à la reprise d'emploi que dans la mesure où le non-emploi des bénéficiaires minima sociaux est volontaire »

ANSA : préconise de substituer le RSA à l'ASS et d'en faire un complément de ressources pour allocataires ARE (aide retour emploi)

<http://www.solidarites-actives.com>

Réactions diverses

ASH -12-19-26/09/08 - 08 463

* **L'Uniojss souligne les failles**

« Une avancée, un pari et un risque »

Oui mais à condition que les personnes les plus éloignées de l'emploi ne soient pas oubliées

Critique **exclusion** des moins de 25 ans et au-delà elle voulait une **revalorisation** de 25 % en 5 ans d'un RMI transformé en Revenu Minimum Garanti

Contrat unique d'insertion : regrette sa limitation à 24 mois et sa durée hebdo minimale de 20 h. Trop court à long terme et trop lourd dans l'immédiat pour certains publics concernés.

www.uniojss.asso.fr

* **Les CCAS ne veulent pas d'un rôle facultatif dans l'instruction du RSA** (et le disent à M. Hirsch.)

Le projet prévoit : **instruction des dossiers par CG et organismes payeurs**. Pourtant CCAS bien identifiés par ce public et leur accompagnement est l'occasion d'ouvrir d'autres droits communs.

* **Le Coorace réclame une évolution des missions de l'IAE**

« **Le texte néglige l'accès à l'emploi des personnes en difficulté** »

Que puissent recourir à l'IAE les personnes sans emploi mais aussi celles en situation de précarité avec difficultés sociales et pro particulières

Que les structures IAE soient citées parmi organismes vers où orienter bénéficiaires RSA

* **Le MNCP prêt à soutenir le projet**

(Mouvement national des chômeurs et précaires)

Conditions : ne pas occulter la réalité du marché du marché du travail, respecter la liberté de choix.

Revaloriser le minimum garanti (plus élevé que le RMI), **faire du RSA un droit opposable** (sans contrepartie) et l'élargir aux jeunes et titulaires ASS

* **Le GISTI conteste la restriction des droits des étrangers et saisit la Halde le 11/09/08**

En principe fusion RMI & API « **à droit constant** » mais conditions d'attribution plus restrictives.

Certaines dispositions reconnues discriminatoires par Cour de cassation et HALDE.

M. Hirsch répond sur son blog www.toutsurlersa.fr et a

indiqué qu'il tiendrait compte de certaines textes (CIDE...) par voie réglementaire

ASH -02/10/08 - 08 487

Et deux études qui argumentent

Les effets du RSA sur les gains du retour à l'emploi - www.cnle.gouv.fr

« **Cas-types** » à partir prestations, droits connexes nationaux et locaux de 13 villes ; simulation sur la base du scénario du projet de loi.

Environ 20 prestations complètent les revenus des ménages défavorisés, (augmentent transferts de 15 à 20 %) : peut réduire fortement gains retour emploi

Pour Rmistés, équivalent mi-temps annuel au Smic insuffisant pour compenser perte de ces revenus (idem temps complet si ménage avec 2 enfant).

Le RSA permettrait de changer la donne : « fait disparaître les zones pour lesquelles le revenu disponible pouvait être inférieur à celui obtenu sans revenu d'activité »

Mais ce résultat ne préjuge pas du comportement des ménages concernés....

RSA et emploi : où sont les femmes ?

Réduit les incitations financières des « travailleurs secondaires » dans les ménages (le plus souvent les femmes) ; **or ils sont les plus sensibles à ce type d'incitation ...**

Coût du retour à l'emploi important si nécessité de faire garder les enfants...

Il faudrait « un programme global de lutte contre la pauvreté » : réduire les frais de garde d'enfants, les problèmes de mobilité, de santé, de formation continue....

www.ofce.sciences-po.fr

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale des départements a crû de 15 % en 4 ans

ASH - 19/09/08 - 08 467



La solidarité départementale fonctionne et les chiffres sont le reflet surtout de la démographie et des évolutions du marché du travail. La protection de l'enfance a peu de raisons de fluctuer beaucoup.

2 790 000 personnes en relèvent au 31/12/07

Hausse de 15 % par rapport au 31/12/2003. Par ordre décroissant :

Les personnes âgées : représentent 44 % du total (+ 6 % en 1 ans & + 30 % en 4 ans)

Les personnes handicapées de moins 60 ans : 9 % du total (+ 7 % en 1 an & + 18 % en 4 ans).

L'aide sociale à l'enfance : 10 % du total ; augmente moins (+ 1 % en 1 an & + 7 % sur 4 ans)

281 000 enfants et jeunes pris en charge à peu près également répartis entre placement (+ 5 % en 4 ans) et action éducative (+ % en 4 ans)

Rmistés : 37 % du total ; baisse depuis 2005 et de 9% sur 1 an mais supérieur de 3 % à celui de fin 03.

DREES Etudes Résultats 656

www.travail-solidarites.gouv.fr

Lutte contre les violences faites aux femmes : 08-10

ASH - 05/09/08 - 08 427



Voici un point : après c'est à suivre sur le

terrain.

Première évaluation du plan (inspections administration, police, justice, affaires sociale).

Politique pénale volontariste, mais résultats discutés: « progrès sensibles » mais manque de structures et moyens, disparité réponses pénales.

Préconise : « dispositif d'alerte » pour prévenir la victime dès la sortie de détention de l'auteur

Loi-cadre ? : proposent plutôt « ordonnance protection » et adaptations réglementaires.

Acteurs mieux coordonnés et mieux formés

Prise en charge globalement satisfaisante malgré des lacunes : préconise actions « en direction des enfants témoins potentiels » et contre violence au travail. Manque de moyens pour « l'autonomie par le logement et le travail.

www.ladocumentationfrancaise.fr

A noter : le Parlement européen réclame une meilleure législation sur les violences contre les femmes (*rapport A6-0025/2008*)

Pauvreté, inégalités, exclusion, discriminations : nos éléments



Il parle d'or le CNLE : c'est son rôle par ailleurs ; mais c'est à suivre ô combien sur le terrain. Les diagnostics s'empilent... et se recourent. Cela pourtant n'est pas suffisant. Quant à l'Europe elle bouge mais on peut trouver les processus de décision un peu longs ?

Plan national d'action pour l'inclusion sociale 2008-2011 : préconisations du CNLE

ASH – 05/09/08 – 08 431

Groupe travail « Suivi de la mise en œuvre du PNAI », a entrepris une analyse critique des trois axes du PNAI 2006-2008 : bilan et préconisations

Offre logement social et hébergement

Préconise approches différenciées selon territoires et mesures exceptionnelles pour Ile-de-France

Marchés tendus : le DALO ne pourra se faire avec le seul contingent préfectoral. faut renforcer les plans départementaux, mobiliser le parc privé...

Diversifier propositions hébergement ; pour structures d'urgence transformées en stabilisation font plus d'insertion qu'avant : **il faut du personnel**

Préconise de réfléchir sur métiers « de l'urgence sociale » et faire une étude des besoins.

Accès et retour à l'emploi

Contrat unique d'insertion (promis pour 09) : il faut une « meilleure coordination des intervenants »

Que « soit défini et consolidé le budget public consacré aux contrats aidés »

RSA « ne change rien à la situation des personnes qui n'ont pas accès à l'emploi » ; et la question de son ouverture aux moins 25 ans & bénéficiaires AAH & ASS « reste posée »

www.cnle.gouv.fr

La Banque de France dresse le profil des personnes surendettées

ASH – 02/10/08 – 08 488

Concerne les situations entre 2004 & 2007 ; précédente étude portait sur 2001/2004.

Des tendances se confirment.

La part de surendettement dit « passif » (dû à un accident de la vie) s'accroît et concerne 3 surendettements sur 4.

Prépondérance de personnes adultes vivant seules :

représentent près de 66 % du total en 2007, contre 64 % en 2004 et 58 % en 2001.

Les 35-54 sont les plus représentés (56 %) : le vieillissement se confirme (+ 1 point pour les + 55)

Employés et ouvriers sont les catégories socio pro les plus représentées, 53 % - et la part des chômeurs et inactifs continue de progresser avec 36% contre 34 % en 2004.

La part des bas salaires progresse : inférieurs ou égaux au SMIC progresse de 10 % et représentent 55 % du total.

www.banque-france.fr

A noter : le fichier des incidents de remboursement de crédits en passe d'être réformé, annonce de Mme Lagarde le 29/09

Durées d'inscription raccourcies : ramenées à 5 ans (sauf incident de remboursement).

Tout le monde pourra interroger la Banque de France « à distance » (internet...) pour connaître sa situation par rapport à ce fichier

Modernisé pour refléter en temps réel la situation des personnes : aujourd'hui il faut parfois 6 semaines avant que les banques soient informées (incident sur un crédit) et pendant ce temps la situation a pu se détériorer encore.

2,4 millions de personnes inscrites au FICP (source Bercy)

Voir en Santé le baromètre du Secours populaire

La Halde juge discriminatoire le refus d'attribuer une carte d'identité à des gens du voyage installés sur un terrain non constructible

ASH – 05/09/08 – 08 429

Délib. 08-157, 07/08 – www.halde.fr

« La seule condition posée est que le demandeur ait son domicile réel dans la commune, (...) indépendamment des modalités de ce logement »

En bref et en septembre

ASH – 12/09/08 – 08 457

Aide à la cuve

Reconduction du dispositif : 200 € pour les ménages non imposables.

Formulaire : Trésor public ou www.impots.gouv.fr

Aide versée à compter du 01/01/09

Allocataires des CAF

En 2006, parmi les allocataires (métropole), on comptait **3,4 millions de personnes à bas revenus**, c'est-à-dire avec revenu par unité de consommation (RUC) inférieur à 871 € mensuels

50 % des foyers concernés ayant un RUC inférieur à 637 € et un quart un RUC inférieur à 750 € ;

Grandes disparités territoriales : plus prononcé dans les régions, du Nord et du pourtour méditerranéen

L'E-sentiel n° 76 - www.caf.fr

ASH – 26/09/08 – 08 480

Baromètre 2008 des banques alimentaires

Note une augmentation de 8 % en moins de 2 ans du nb de personnes bénéficiant de l'aide alimentaire

29 % ont un revenu (dont 15 % de salariés et 14 % de retraités).

Parmi les personnes ayant un emploi, 34 % seulement sont en CDI.

45 % des répondants pensent que leur situation va s'améliorer dans les 2 ans à venir

59 % estiment que les assoc distribuent l'aide de façon juste.

www.banquealimentaire.org

Europe et Aide alimentaire

La Commission européenne a adopté le 17/09 un projet de règlement pour améliorer le programme de distribution de denrées pour les plus démunis.

Le budget devrait augmenter de deux tiers à partir de 2009 : près de 500 millions d'euros.

Le programme a été mis en place en 1987 et est devenu

insuffisant : hausse des prix et augmentation du nb de personnes concernées.

Applicable pour 2010 (après approbation par le Conseil des ministres de l'UE)

Des propositions pour mieux organiser les relations Etat-associations

ASH – 05/09 & 02/10/08 – 08 430



A lire attentivement même si on a l'impression que rien ne changera jamais. Des tendances sont à l'œuvre et elles nous concernent néanmoins.

Rapport Langlais

Mise au point outil stat fiable avec classification interne (monde divers de la loi 1901)

Créer plusieurs niveaux de reconnaissance : (existent environ 50 types d'agrèments sectoriels)

« **Simplement déclarées** », d'intérêt général, d'utilité publique (durée limitée) et enfin **assocés « très professionnalisés, entièrement engagés dans l'accomplissement d'une mission de service public »** et pour lesquelles il appelle à inventer « une structure juridique plus adéquate »

Le rapport ne dit pas dans quel secteur seraient les organisations du secteur social avec fonds publics sur la base de projets associatifs....

Propose d'éclaircir la notion « de financement public » et de décroiser les financements.

« **Stratégie de recours aux assocés** » : logique de « **commande publique plus que de subvention** »

Renforcer contrôles sur grosses assocés (contenu et résultats action) et alléger démarches des petites

Créer **comité interministériel**, remodeler CNVA, tenir « **rencontre au sommet** » tous les 2/3 ans

www.jeunesse-sports.gouv.fr

Rapport d'information de l'Assemblée nationale

20 propositions pragmatiques et consensuelles

Rôle économique & social très « sous-estimé »

Peu favorable à une révision législative ou à un nouveau statut d'entreprise sociale.

Mieux connaître les assocés : ouverture répertoire national assocés et compte satellite de l'Insee

Revoir modalités « devenues obsolètes » du dialogue pouvoirs publics / assocés et s'appuyer sur une rénovation du CNVA

Créer structure interministérielle rattachée au 1° ministre (instrument pilotage politique de l'Etat)

« **Sécuriser le cadre juridique** » : idem rapport Langlais avec 3 niveaux avec **obligation de contractualisation pour assocés engagés dans mission de service public** (comme dans secteur social et médico-social).

Généraliser contrats d'objectifs pluriannuels

Encourager contrôle interne.

Graduer les contrôles externes avec extension du contrôle Cour des comptes aux établissements financés au moyen d'un prix de journée.

Rapporteur M. Morange www.assemblee-nationale.fr

Nouvelles en provenance et autour de la chancellerie



Comme si l'on retenait son souffle avant

l'examen d'une loi pénitentiaire dont l'avant-projet n'a pas convaincu ? C'est notre ressenti à la vue de ce dossier beaucoup moins étoffé que d'habitude.

On peut aller voir en Expériences, points de vue, éléments repérés une mise au point sur le placement extérieur.

En bref en septembre

ASH – 12-26/09/08 – 08 456

Dossier de présentation : projet de loi pénitentiaire. Tour d'horizon principales mesures

ASH – 26/09/08 – 08 485

Evaluation des CEF par PJJ & Unasea

Qui ont signé une convention le 16/09 sur ce point

Chancellerie : 61 % d'entre eux ne récidivent pas dans l'année qui suit la fin du placement.

Mais là il s'agit d'évaluer le parcours des mineurs sur le long terme.

Ce n'est pas une évaluation des structures mais du dispositif en terme de protection de l'enfance

Unasea : ce type d'outil pourrait être étendu à d'autres dispositifs (réparation pénale par ex.)

Volet réglementaire

ASH – 05/09/08 – 08 436

*** Mineurs victimes : nouvelles modalités d'indemnisation pour administrateurs « ad hoc »**

Décret 2008-764, 30/07/08, J.O. 02/08/08

Arrêté du 02/09/08, J.O. 11/09/08

Désigné quand les intérêts de l'enfant apparaissent en opposition avec ceux de ses représentants légaux

Remboursé frais de déplacement + « indemnité de carence » si difficulté dans déroulement mission

Montants détaillés dans l'arrêté

Nos éléments sur « Edvige »

Le Monde – 11-12-20-22/09/08 – 439

ASH – 12-26/09/08 – 439



Chronique d'une incompatibilité, avons-nous envie de dire. Sur un plan professionnel, lire au moins ce qui concerne les mineurs.

Récapitulatif sur ce fichier devant remplacer celui des Renseignements généraux (mis en place en 1991)

Le nb de personnes concernées par le fichage augmente : toutes personnes physiques ou morales exerçant un mandat significatif, tous individus, groupes... « **susceptibles de troubler l'ordre public** » (en 91 il fallait un « recours ou soutien actif apporté à la violence »)

La palette d'âge est élargie : fichage possible à partir de **13 ans** (et non plus 18 ans)

Données fichées plus nombreuses : données sur la santé et l'orientation sexuelle (uniquement si en rapport avec la vie publique) et l'environnement.

Les griefs des assocés vont bien au-delà des « ambiguïtés » reconnues par le gouvernement

Le 09/09/08 la pétition en ligne du collectif « non à Edvige » comptait 130 000 signataires dont 800 assoc + **conférence de presse** par 12 organisations refusant le fichier et **13 recours en annulation.**

Missions jugées trop diverses, mélange des « délinquant et militants » (LDH)

Champ données collectables très large, formulations

très imprécises « signes physiques particuliers (...) comportement»...

Fichage des 13/18 ans à partir du seul soupçon d'atteinte à l'ordre public.

Accessible à trop d'agents.

Durée illimitée de conservation y compris pour les mineurs.

Synd. Avocats de France : ce n'est pas un simple prolongement du fichier de 91. « **On passe de l'artisanat à l'industrie** »

Une réunion s'est tenue à l'Elysée le 09/09

M. Sarkozy demande : que l'on ne parle plus d'orientation sexuelle ou de santé.

Mme Alliot-Marie : il y aura concertation « avec un certain nb de personnalités » (notamment CNIL et LDH) pour « lever inquiétudes et ambiguïtés » et garantir le respect des libertés.

Se dit prête à un « **droit à l'oubli** » pour les mineurs.

Un nouveau texte est transmis à la CNIL le 19/09

Un nouveau nom : exit Edvige le nouvel acronyme est Edvirsp... imprononçable.

Personnes concernées 1° partie.

Celles « dont l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique » ; exit le « trouble à l'ordre public », jugé trop flou.

Comme par le passé sont concernées les personnes dont on vérifie la compatibilité avec certains métiers (domaines sensibles : convoyeurs de fonds...); **données conservées 5 ans maxi**

Pour les mineurs : possibilité conservée de collecter des infos sur les 13 et plus dont l'activité indique qu'ils peuvent porter atteinte à la sécurité publique.

Ces infos ne peuvent être conservées au-delà de leurs 18 ans et si « élément nouveau » conservation jusqu'à leurs 21 ans.

A noter : ce fichier sera constitué de plusieurs supports qui peuvent se trouver dans des endroits différents pour une même personne....

Données personnelles : infos « relatives à la santé ou à la vie sexuelle » sont exclues.

Par dérogation, comme avant peuvent être notées origines raciales, opinions politiques, religieuses...

Personnes concernées 2° partie.

Un autre fichier pour les personnalités : élus, journalistes... retirés du fichier et consignés dans un « répertoire administratif » géré en préfecture.

Garanties : accès aux fonctionnaires du renseignement et « sur demande expresse visée par la hiérarchie » tout policier ou gendarme. Trace de la consultation conservée pendant 2 ans.

La CNIL prendra 3 semaines pour l'examiner

Ensuite soumis au Conseil d'Etat

Paris saisi d'une demande d'explication de la Commission européenne

Souhaite une **période de conservation la plus limitée possible pour les mineurs** concernés.

Demande de mieux distinguer les finalités: question de la compatibilité avec droit européen.

Les questions d'ordre public, défense ou protection des activités de l'Etat sont du ressort de l'Etat français mais « le principe de **proportionnalité** doit être respecté » (C/ personnalités politiques, associatives, syndicales...)

Dossier Etrangers en septembre



Ce mois-ci c'est le cahier des charges des associations intervenant en center de rétention qui est le cœur de l'actualité. Et on complète, ensuite de touches en touches, de gris au noir, au fil des autres informations

ou rapports.

ASH – 12/09 & 02/10/08 – 08 448

Le Monde – 23/09/08 – 08 448

*** Les associations habilitées à intervenir dans les centres de rétention devront faire preuve de « discrétion » et « neutralité »** (Cf décret n° d'été)

Publication de l'appel d'offre : au 01/01/09, les 22 centres sont répartis en 8 « lots » géographiques » ; les personnes morales pourront soumettre des offres et être attributaires de 1 ou plusieurs lots (1 personne morale par centre).

« **Cahier des clauses techniques particulières** » : permanences, diffusion de documents d'info, comptes-rendus trimestriels au préfet (non divulgués « dans le cadre des rapports et communications propres à la personne morale »), « **faire preuve de discrétion (...) ne pas divulguer des faits ou infos sur les situations individuelles** »

La Cimade dénonce l'atteinte aux droits des étrangers retenus

Seule assoc habilitée depuis 85 ; elle perd son monopole et les règles changent.

Sociétés privées et structures parapubliques peuvent faire des offres

La répartition en « lots géographiques » avec 1 seule personne morale par centre interdit toute vision d'ensemble du dispositif.

Bloque aussi toute possibilité de regroupement d'assoc (la Cimade voulait le faire avec le Secours catholique)

Assocs soumises à neutralité et confidentialité : « **interdit de fait la fonction fondamentale de témoignage** »

La Cimade demande à rencontrer M. Hortefeux avant de se déterminer sur la suite de son action.

Réactions

Plus de 70 organisations se sont indignées de cet appel d'offre (pétition) « le ministre veut des associations aux ordres » - (ASH - 19/09/08 – 448)

Amnesty, Anafé, LDH... : appellent structures concernées à réfléchir à une réaction commune.

Croix-Rouge et FDTA : ne veulent pas « entrer en concurrence avec la Cimade »

Forum Réfugiés : va « tenter d'y aller » (« la diversité d'expression de peut que renforcer l'analyse de la situation »)

Amnesty International craint au contraire que « l'émiettement de la mission rende impossible toute analyse et vision d'ensemble sur la rétention »

EHESS : « un pas important est franchi, qui vise à interdire qu'un contrôle démocratique s'exerce dans ces lieux (...) mis à l'écart, non visibles, avec une mise au pas de l'humanitaire ».

Après une réunion le 24/09, une trentaine d'organisations demandent au gouvernement de renoncer à cette réforme.

Le ministre de l'immigration : plusieurs assoc pourront se grouper pour répondre à un des 8 lots de l'appel d'offres (1 personne morale responsable) ; les assoc pourront délivrer des conseils juridiques et diffuser des rapports publics.

Les signataires de la déclaration attendent une traduction concrète de ces engagements et demandent une concertation.

A savoir en septembre

ASH – 12/09/08 – 08 453

*** L'après-Sangatte un sombre tableau de la CFDA** (coordination française pour le droit d'asile)

Evalue entre 1 000 et 1 500 le nb d'exilés vivant sur littoral Manche / mer du Nord (autant que dans Sangatte) dans des campements qu'ils appellent des « **jungles** » ; particulièrement alarmant pour les mineurs isolés « 1 077 placements ordonnés à Boulogne-sur-Mer de janv. à mai 2007 »...

Formule recommandations conformes aux « droits protégés par les conventions (...) ratifiées ».

Rapport disponible sur <http://cfda.rezo.net>

*** Mineurs isolés : les assoc opposées à la ratification de l'accord franco-roumain**

Fait suite à une convention signée en 2002 mais **supprime la**

demande d'évaluation préalable et la saisine systématique du juge des enfants sans corriger les dysfonctionnements actuels (66 % sans suivis à l'arrivée, manque d'enquête préalable....)

* **Le Parlement européen souhaite que les demandeurs d'asile les plus vulnérables soient mieux protégés – rapport P6-TA-08/0385**

Notamment les mineurs non accompagnés qui « ne devraient jamais être placés en rétention »

ASH – 19-26/09/08 – 08 468

Le Monde – 18/09/08 – 08 468

* **Pour une politique européenne d'intégration des Roms et des gens du voyage**

Avant le sommet européen 16/09 : 9 assocs s'adressent à la présidence française. Concerne une population de 10 millions de personnes en Europe.

La Halde lance une campagne en partenariat avec la Fnasat : à voir sur www.halde.fr

Le sommet : une prise de conscience politique mais pas de mesures concrètes dans l'immédiat

M. Barroso : « l'absence de discrimination ne suffit pas »

Coordonner politiques nationales, utiliser des fonds structurels européens, mieux utiliser outils existants

On en reparlera au sommet européen de décembre

ASH – 26/09/08 – 08 479

* **Une délégation du mouvement « Amoureux au ban public » a déposé à la HALDE 13 dossiers**

Avec le soutien d'universitaires et chercheurs.

La saisine porte sur la différence de traitement entre couples franc-étrangers et européens vivant en France avec un(e) conjoint(e) extracommunautaire.

* **Un accord de gestion concertées des flux migratoires et de développement solidaire signé avec l'île Maurice.**

6° accord de ce genre signé par M. Hortefeux.

Volet réglementaire

ASH – 05/09/08 – 08 437

* **Mineurs isolés : légères améliorations à l'indemnisation des administrateurs « ad hoc »**

Décret 2008-764, 30/07/08, J.O. 02/08/08

Arrêté du 02/09/08, J.O. 11/09/08

Sommes forfaitaires (selon stades procédure) & remboursement frais **déplacement** + « **indemnité carence** » si non réalisation mission

Montants détaillés dans l'arrêté

A noter : FDTA suspend sa participation à ces missions jusqu'à obtention « véritable statut »

Prend acte des « légères améliorations » mais ne peut plus assurer la charge financière et demande un « **statut juridique** » : mandat étendu à la protection de l'enfance et formation

ASH – 12/09/08 – 08 454

Publication de l'accord entre la France et le Gabon, relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au codéveloppement

Décret 2008-900, 03/09/08, J.O. 06/09/08

ASH – 26/09/08 – 08 484

Rappel du ministère de l'Immigration concernant la délivrance des autorisations de travail aux primo-arrivants

Circ. NORIMIG0800039C du 05/09/08, à paraître

Telles que modifiées par décret 08-634 du 30/06/08, J.O. du 01/07/08

Volet bibliographique

ASH – 12/09/08 – 08 451

La protection subsidiaire en Europe : une mosaïque de droits

La directive de 2004 laisse une grande marge de manœuvre aux Etats (soins, travail, famille...)

Etude de FDTA, « Cahiers du social » n° 18 – 7 €

infos@france-terre-asile.org



Flashes-secteur pour vous



Les stages encore... qu'il ne faut pas oublier...

ASH – 05/09/08 – 08 428 - **STAGES**

* **Le GNI va demander une conférence nationale sur la gestion de l'alternance**

Tour de table complet pour éviter nouveaux pbs

* **Les CAF doivent prendre en charge la gratification des stagiaires intervenant dans les structures qu'elles financent**

(Lettre - circ. CNAF 08-124 - 16/07/08)

Positif notamment pour Educateurs jeunes enfants

Chercheurs et éducateurs de prévention réfléchissent aux processus « d'intégration sociale »

ASH – 12/09/08 – 08 440



Le cœur de la question est ici abordée : les jeunes et vous interrogés en miroir dans un questionnaire validé par des chercheurs. Quatre pages passionnantes (dont un encart sur la laïcité). Il ne reste plus qu'à espérer une publication de cette recherche un jour.

Mai 2003 : tremblement de terre en Algérie. En Lorraine jeunes et familles interpellent les éducateurs du Service d'éducation en milieu naturel (SEMN) et du Comité mosellan de sauvegarde (CMSEA). Grand élan de solidarité d'où **plusieurs constats**.

Beaucoup de non-dits en lien avec l'histoire franco-algérienne, le terrorisme, l'intégrisme ; les jeunes issus du Maroc ou de Tunisie parlaient de leur pays avec plus de facilité ; **et des a priori et fausses représentations véhiculés** aussi par les éducateurs (dont une partie est issue de l'immigration).

Le CMSEA décide de réfléchir là-dessus Recherche-action acceptée par les assocs CNLAPS et financée par l'ACSE continue encore aujourd'hui

« **Comment se construisent les processus d'intégration sociale des jeunes issus de l'immigration, à partir de l'exemple des jeunes issus de l'immigration algérienne ?** » : poser les questions des relations aux jeunes et du rapport implicite des travailleurs sociaux à ces jeunes.

Travailleurs sociaux et chercheurs : construire ensemble de la connaissance. Actions avec le public, débats au sein du comité de pilotage, séminaires pour apporter éclairages, questionnaire auprès des équipes de PS et du public.

Autour de 3 axes : construction du lien social, compréhension processus identitaires, question de l'histoire et de la transmission de la mémoire.

« **Aller à la rencontre de la population au travers de ce qu'elle dit et vit** » et **donner aux éducateurs des outils pour mieux l'accompagner**.

La population a été très enthousiaste.

Dteur SEMN : « nous sommes prisonniers de nos représentations (...) **processus de simplification (..) relation d'aide sur un mode condescendant** »

M. Amen (socio) : « **autre manière de poser des regards, de questionner** » ; apprendre à puiser des éléments de connaissance dans le quotidien des jeunes pour modifier l'approche du public.

Enjeux fondamentaux à partir du matériel recueilli.

Quel rôle pour le professionnel dans la construction de l'usager ? : « donner possibilité de faire un choix », empêcher mécanisme d'inversion du stigmate (identité par défaut ou provocation)

« **Bricolage identitaire** » mis en évidence : choisir une identité ou l'autre selon le moment. Ce concept permet à l'éducateur de relativiser les affirmations.

En quoi la mémoire sert-elle l'intégration ? « quand elle rassure (...) répare une injustice ». Avec l'Algérie, la « **page tournée** » : n'a pas permis de travailler sur toutes les souffrances et « **l'appropriation individuelle de l'histoire** » s'est mal faite. Poids du non-dit.

Un minimum de connaissances de l'immigration de chaque territoire s'impose : donne aussi des repères dans les histoires individuelles.

Les éducateurs se sont interrogés sur leur approche de certains concepts.

Dont la laïcité (notamment en terre de concordat). **Pdt CMSEA** : laïcité « **outil indispensable aux travailleurs sociaux (...) facteur d'intégration (...) respect –et non tolérance – des convictions personnelles** » Souvent on « bricole » ; il faut « **consolider le regard des éducateurs sur la laïcité** »

Question de l'appartenance culturelle ou religieuse des travailleurs sociaux issus de l'immigration maghrébine (très nbx en PS) : il « faut une **reprofessionnalisation** de ces éducateurs. **Leur permettre de se réaffirmer comme pro et non comme personne.** Un éducateur n'a pas à dire s'il est musulman ou non.» (socio)

Recherche-action présentée en atelier aux journées de la PS (Colommières 10/07) avec un gros succès : questions qui traversent toute la PS.

La laïcité :

outil et obligation du travail social

Séminaire par Mme Costa-Lascoux (mars 2008)

« **Identifier ce qui est de l'ordre du religieux, de l'identitaire, de la réponse à discrimination... est devenu très difficile** (...) société où les inégalités sociales se sont creusées ». **Le religieux se retrouve lié à l'identitaire** (exil) et on lui fait dire n'importe quoi ; transmission de la mémoire défaillante mais c'est complexe car l'appartenance communautaire peut sécuriser, donner du sens et être aussi revendication de dignité....

La notion de laïcité s'efface : les jeunes éducateurs, enseignants... la connaissent mal.

Le travailleur social doit rester dans la neutralité : ne pas porter de signe de reconnaissance. Exemplarité, respect, hospitalité.

« **Plus les travailleurs sociaux seront fermes sur le principe de laïcité, plus ils ouvriront la diversité** » ; « **renvoyer systématiquement une personne à une entité cognitive, c'est d'une extrême violence** » il faut favoriser la parole.

Ecole et prévention spécialisée : un dossier

Lien Social n° 897 – 18/09/08 – pp. 10-15 - 08 473



C'est un beau dossier qui d'après nous reprend l'essentiel de cette question et donne l'occasion de se replonger le cas échéant dans le rapport du CTP. M. Ott s'engage comme d'habitude, et sur une ligne où vous retrouverez. C'est à lire.

Les exemples de partenariat se multiplient entre institution scolaire et équipes de prévention spécialisée : le CTPS y a consacré un rapport (voir numéro d'avril 2008). Consultable sur ce site :

<http://www.reforme-enfance.fr/documents/prevspeEN.pdf>

Intérêt réciproque

Réponse à une situation dégradée dans ces collèges : violence, fin des emplois jeunes, absentéisme, difficulté à mobiliser les familles...

« **Les éducateurs ont besoin d'avoir un pied dans l'école** puisque c'est en partie là que se situent les pbs » (M. Frappani, CSE Paris)

Et ils apportent à l'EN leur connaissance du quartier, des familles, de la vie des jeunes

Partenariats sur mesure

Modalités très variées qui sont issues de rencontres éducateurs / enseignants / problématique

Avec des résultats notables en terme de climat, déscolarisation, liens avec familles...

Les limites : réticences possibles du côté de la PS.

« **Peut être pertinent « à condition de bien délimiter le rôle** » des éducateurs (M. Berlioz consultant CRESS) ; **éviter les rivalités** (avec service social ou équipe pédagogique EN) (Mme Bordet, socio)

Educateurs peuvent exiger que les élèves soient libres de participer ou non à ce qu'ils mettent en place.

Ecueil : ne pas perdre la confiance des jeunes

M. Berlioz : « **la rue doit rester le principal terrain d'action des éducateurs** » ; c'est cette connaissance qui les rend précieux (Mme Bordet)

Ils ne doivent pas non plus devenir LA solution pour pallier le manque de moyens dans les collèges.

CTPS : « **le but n'est pas de modéliser [ce type d'initiatives] mais on peut favoriser les conditions de ce partenariat** » ; il faut laisser « **entière autonomie** » à ces initiatives et y sensibiliser les pouvoirs publics.

Le rapport du CTPS ne préconise aucun moyen sup préconisé pour cette nouvelle mission.

Entretien avec M. Laurent Ott, éducateur et docteur en philosophie

Les relations éducateurs / établissements scolaires semblent avoir toujours été délicates. ??

Beaucoup d'éducateurs ont de mauvais souvenirs de l'école, ce qui n'est pas le cas des enseignants, et ressentent une image péjorative de leur intervention.

Ils ont l'impression de travailler avec des enfants que l'école rejette : tendance à « coller » au vécu de leur public.

Comment concilier principes fondateurs de la PS et intervention en milieu scolaire ?

Cette présence peut permettre de **nouer des contacts que l'on développera ailleurs**.... S'il ne s'agit pas de donner bonne conscience au collègue...

« **Ce qui est déterminant c'est l'ouverture des enseignants vers les éducateurs et la possibilité de sortir du schéma de l'intervention réservée à des élèves ciblés** »

Il ne faut pas devenir un gadget pour parents inquiets ou administration qui exclura d'autant plus que la PS est là pour récupérer la situation.

Quelle perspectives en terme de partenariat ?

L'école demande souvent ce qu'on peut faire pour elle au lieu de poser ce qu'on peut faire ensemble

Les enseignants sont surpris d'entendre que « le but de l'école pourrait être autre chose que l'école elle-même » ou qu'on pourrait se demander ce que tel ou tel enfant peut apporter à l'école.

« La prise en compte des difficultés sociales par l'institution scolaire reste ambiguë: (...) social perçu comme une sorte de parasite de la mission scolaire ». Pas intégré dans le projet pédagogique.

Pourquoi ne pas le voir comme une chance de « dépolysier des méthodes .. qui ne font plus leurs preuves » ?

Volonté politique réelle de décloisonner ces deux institutions ?

« On peut douter d'une réelle ouverture de l'école [sur] une approche éducative qui prendrait enfin en compte la globalité du développement de l'enfant »

Orientation actuelle : plutôt une mise à disposition d'un panel de métiers autour de l'école (médiateurs, animateurs...)

La politique de réussite éducative (loi égalité des chances) est très ciblée sur des individus repérés comme en difficulté : objectifs à court terme sans recherche sur le sens du problème.

Pas grand-chose à voir avec l'éducation spécialisée.

Le risque: « mettre en œuvre des programmes « qui se disent de prévention et d'éducation mais sont là pour colmater (...) et maquiller » des pratiques d'exclusion.

Exemple : collège Sonia-Delaunay (Paris) avec groupes de parole animés par le club du Canal

Depuis 2 ans, groupes de parole libre à l'heure du déjeuner et dans le cadre d'un dispositif de remobilisation scolaire (DSA)

Le collège était demandeur même s'il y avait des réticences (méconnaissance du métier)

Une convention a été signée, rappelant cadre de l'intervention et les principes de la PS.

Les jeunes abordent des sujets sensibles pour eux : « certains n'ont aucun autre lieu pour en parler » et 3 sont restés en contact avec le club.

« Il faut bien maîtriser la dynamique de groupe (...) les éducateurs interviennent à 2 et ont une supervision sur ce travail »

Intervention centrée sur les élèves : pas de lien avec les familles ni d'intervention des responsables de l'établissement.

Collège : « la présence d'autres adultes est structurante pour les élèves et nous avons besoin de collaborer avec des structures spécialisées : nous sommes très démunis en interne »

La Sauvegarde 44 s'est réorganisée pour offrir un accompagnement sur mesure

ASH – 05/09/08 – 08 425



Tout ce qui « organise de la souplesse » nous plaît : quelle meilleure manière de mettre « l'utilisateur », en l'occurrence l'enfant, au centre du dispositif ? On dirait que cela va de soi mais nous le signalons parce que c'est au contraire le fait d'un gros travail.

En Loire-Atlantique la Sauvegarde était organisée en 7 établissements spécialisés dans 1 prestation : AEMO, internats, placement familial...

Depuis 2002, passée à 4 unités territoriales avec prestations variées + 1 pour l'insertion..

Passerelles possibles d'une prestation à l'autre: l'enfant peut passer de l'une à l'autre en fonction de son évolution.

Au lieu qu'il était « figé » (par ex placement familial jusqu'à 18 ans).

Directeur : « pendant les 30 glorieuses, la société était très intégratrice », système substitutif « aux mauvais parents » ; puis on a identifié divers types de maltraitance et multiplié les modes de réponses.

« Les enfants en danger sont une minorité alors que le nb d'enfants en risque de danger augmente. » Difficultés liées à un contexte social « de plus en plus incertain et imprévisible »

La Sauvegarde a choisi de s'adapter. « Cassé la notion de filière » et les magistrats ont suivi : laissent la possibilité de faire circuler l'enfant sans qu'il y ait besoin de nouvelles audiences.

Cette souplesse a amélioré la relation avec les parents et favorisé nouvelles formules: placement à domicile, maison d'accueil parents/enfants (si les parents n'ont pas de lieu de rencontre – SDF, divorces...), aide éducative à domicile (non judiciairisée), médiateurs pour familles volontaires.

Cette réorganisation ne s'est pas faite sans difficulté en interne mais la loi réformant la protection de l'enfance (2007) la cautionne : affirme nécessité de diversifier les modes d'intervention.

Internats spécialisés : des pistes pour une refondation

ASH – 19/09/08 – 08 471



Au départ nous lisons d'un œil, les internats étant un monde bien différent de celui de la prévention spécialisée. Mais nous nous retrouvons dans un langage et des enjeux qui nous semblent bien intéressants : nous nous engageons donc à lire ce bout de route à partager avec ces professionnels qui vous ressemblent. Sur certains points vous aurez l'impression comme souvent que la PS est en avance, mais d'autres restent d'actualité pour tous et les propositions vous plairont.

Par M. Batifoulier, Dteur d'une maison d'enfants

Quels chantiers & quels enjeux ? le placement est toujours en débat et 2 lois parfois divergentes (protection enfance & prévention délinquance) éclairent mal sur les politiques publiques.

Favoriser l'engagement des administrateurs (formalisation projets associatifs)

Revisiter les adossements théoriques (suppléance familiale par ex.)

Repenser l'action éducative en assumant l'articulation entre individuel et groupal

Définir une philosophie institutionnelle de la prise en compte des familles : prendre en compte leur projet ou les associer à celui des équipes ?

Elaborer méthodologie d'évaluation endogène

Traiter de la « nouvelle économie psychique » du public : rajeunissement notamment et nécessité d'une approche multidisciplinaire alors qu'on sait les difficultés à fonctionner en réseau

Parvenir à assumer position de prestataire de service sans lâcher les fondamentaux (éthique...)

Construire une position managériale originale : comprendre les processus à l'œuvre sur le terrain (souffrance...) ; « faire de la reconnaissance tant des usagers que des professionnels un enjeu managérial prioritaire »

Deux pistes paraissent devoir être exploitées

L'enjeu de la connaissance

Connaître les caractéristiques du public pour ajuster les

pratiques

Etudes longitudinales : connaître les parcours et les effets des diverses prises en charge

Développer les liens praticiens / chercheurs : produire des travaux qui améliorent l'intervention

L'enjeu de la reconnaissance

Se rassembler pour se constituer un patrimoine clinique et technique transmissible. Réseau national.

Contact : stvincentdepaul@numericable.fr

Participation des usagers à l'évaluation : sortir de l'incantation

ASH – 12/09/08 – 08 441



Bel article où l'on voit en creux une fois encore que la prévention spécialisée se positionne plutôt bien. A lire. Mais peut-être des exemples concrets de réussite auraient-ils été bienvenus.

**Par M. Monbeig, Sociologue,
Directeur Dpt formations à l'IRTS de Pau**

« La participation de l'utilisateur est l'enjeu central de la démocratisation attendue de l'évaluation », voilà une chose qu'on entend et lit souvent.

Mais on constate des difficultés dans la mise en œuvre de cette participation, et parfois un refus.

Pourquoi cet écart entre discours et pratique ?

Hypothèse : cette affirmation fonctionne comme une croyance. A partir de là on met en place un **système d'interprétation du réel qui masque « les rapports sociaux inégalitaires structurant les institutions »**

« Pour faire il faut savoir que croire ne suffit pas »

Déjà en 82, Mme Questiaux et en 83 M. Dubebout disaient d'associer l'utilisateur à l'action publique.

Obstacles : processus structurant la relation usager / professionnel ; crise du projet fondateur des assoc, question du droit et reconnaissance de l'utilisateur en tant qu'acteur.

La pensée professionnelle a toujours regardé l'utilisateur comme « un individu en creux », ce qui renvoie la participation dans une impasse

On le voit bien dans la **politique de la ville** : habitants captifs et professionnels qui « voyant dans le symptôme ce qui constitue le pb » les mettent dans une impossibilité de participer que l'on assimile à la « problématique » de ces habitants....

« La participation de l'utilisateur apparaît comme une sorte d'impensé théorique fondé sur la représentation que l'on se fait de son incapacité » : déficiences diverses....

Mais pour rester en accord avec la croyance on écrit des projets attestant qu'il est au centre des préoccupations, on crée des espaces de débat : **on est dans un irréel partagé construit selon « nos » normes et auquel l'utilisateur n'échappe pas.**

« L'utilisateur ne peut que s'approprier le langage dominant et reproduire les mécanismes de l'exclusion ainsi engendrée » ; il dira alors ce qu'on attend de lui « illusion rhétorique »

Comment aborder différemment ce pb ?

Associer l'utilisateur aux étapes suivantes : information, consultation, implication, évaluation. Cela suppose de prendre du temps et d'accepter les incertitudes.

De plus les associations doivent refonder leur légitimité démocratique et se recentrer sur le cœur de leur projet : vouloir changer le monde.

Ce travail sur la démocratie est incessant et devrait se faire dès la formation initiale

michel.monbeig@its-pau.fr

Expériences, points de vue, éléments repérés



Dossier moins fourni que d'habitude ce mois-ci parce que les articles nous ont passionnés et ont davantage fait l'objet d'un traitement à part...

Mais pour l'aménagement de peine c'est clair : ça marche, ce n'est pas cher mais on ne le fait pas... Ça s'appelle l'aménagement de peine et c'est à lire.

Et pour le logement, une belle expérience : mais on manque de logements...

Aménagements de peine : oser le risque du placement extérieur

ASH – 26/09/08 – 08 483

Permet aux détenus en fin de peine d'exécuter la peine hors du milieu carcéral (activité pro, formation...) et peut être ordonnée en début d'une peine inférieure ou égale à 1 an. Mesure qui recueille une large adhésion mais qui peine à décoller : en 2006 1980 mesures octroyées pour 111 234 peines fermes prononcées dont 91 000 inférieures à 1 an... Pourtant moins chère que le bracelet électronique dont le succès paraît assuré.

Contexte favorable mais « volonté politique claire est attendue afin de sécuriser les acteurs » sur la prise de risque (prof de droit Nanterre)

En outre manque de moyens, inflation carcérale, insuffisante de financement pour les assoc mettant en œuvre ces mesures, nécessité de partenariat...

Solidarités nouvelles pour le logement : un engagement citoyen et professionnel pour l'accès au logement des plus démunis

ASH – 02/10/08 – 08 490

Née en 1988 quand des habitants du 19^e arrdt de Paris se mobilisent pour aider une personne sans domicile : création de l'assoc et recherche des fonds (dons entre autres). L'action est lancée sur le modèle des solidarités nouvelles face au chômage.

Aujourd'hui 5 assoc départementales gèrent plus de 700 appartements locatifs et sont reconnues comme opérateur de logement social à part entière. La seule condition : être inscrit au fichier des demandeurs de logement social et avoir des ressources inférieures au plafond des logements très sociaux. Personnes exclues en raison de graves difficultés personnelles : contrats de sous-location de 1 an renouvelables tant qu'un logement de droit commun n'a pas été trouvé ; accompagnement social (taux d'échec évalué à 1 %) mais pas de projet de réinsertion pro. Souvent la première fois que les gens paient un loyer. Bénévoles et travailleurs sociaux travaillent ensemble à l'accueil des locataires.

Mais la conjoncture se durcit : la durée de location augmente, manque de filières de logement.

SNL : 01 58 30 73 31

Professions sociales et établissements



On peut juger ce dossier un peu technique mais nous ne saurions trop vous encourager puisque ça bouge : formations et évaluations ne peuvent vous laisser indifférents.

Gageons que l'on reparlera du décret des bourses en travail social....

Où en est l'évaluation interne ? Le CREAI a mené

l'enquête en Bourgogne

ASH – 12/09/08 – 08 450

Enquête auprès de 316 structures dont 167 ont renvoyé un questionnaire exploitable (53 %).

16 % disent avoir achevé l'évaluation, 19 % l'ont engagée, 28 % en projet et 38 % encore rien prévu.

Assocs a pris l'initiative dans 55 % des cas.

Hétérogène : pour référentiels, accompagnement, coût et imputation, diffusion des résultats, etc.

Sur les 26 structures qui ont terminé, 24 ont lancé un plan d'amélioration de la qualité.

Aucun déçu de l'évaluation (ils n'ont peut-être pas répondu, on ne peut l'exclure) mais demandes de précisions sur la règle du jeu et le financement.

creai@creaibourgogne.org

La Bretagne installe le premier comité régional du travail social le 15 octobre 2008

ASH – 19/09/08 – 08 472

Contribuer à l'analyse de l'évolution des politiques sociales, des métiers et des formations du travail social : pour prendre à bras le corps les nouveaux enjeux du secteur.

Les usagers et les représentants des étudiants devraient avoir leur place dans le comité.

Depuis les années 90 en Bretagne les organismes de formation sont regroupés; en 2005 proposition de ce travail prospectif pour préparer le schéma régional.

Dépasse les grandes tendances : passe en revue toutes les questions remontées du terrain ; le conseil régional a repris plusieurs propositions.

« **Les formations sociales risquent de ne pas peser lourds dans les futures ARS** » : constituer outils donnant méthodes et moyens de travailler.

Relever le défi d'émettre des propositions négociées et opérationnelles sans se départir de son objectif de promouvoir le travail social.

Ses analyses pourraient être diffusées au-delà du seul cadre régional.

Bourse des étudiants en travail social : un décret modifie les modalités d'appréciation des plafonds de ressources ; plusieurs conseils régionaux estiment qu'ils sont pénalisés

ASH – 12&19/09/08 – 08 470

Décret n° 2008-854 du 27/08/08, J.O. 28/08/08

A « l'indépendance fiscale » s'ajoute la notion « **d'indépendance financière** » dont les candidats doivent justifier si déclarations fiscales séparées.

En Lorraine la Région estime que 2 800 boursiers pourraient être privés de bourses; en Midi-Pyrénées on décide de ne pas prendre en compte ce décret... et d'attaquer sa légalité devant le tribunal administratif (compétence régionale)...

A connaître en septembre

ASH – 12/09/08 – 08 459

* **Les pistes du rapport « Besson » pour donner un nouveau souffle à la VAE**

6 ans après sa création, la VAE « **peine à décoller** »

26 000 titres et diplômes certifiés en 2006 alors que l'objectif était de 60 000 par an...

Procédure « trop longue, peu lisible et dissuasive »

Communication à renforcer et à cibler sur publics prioritaires ; **accompagner mieux les candidats ; mieux articuler VAE avec DIF**

Au-delà il faudrait **réduire le nb de certifications disponibles sur le marché du travail**... nuit à la lisibilité de ce que leurs titulaires savent faire.

www.premier-ministre.gouv.fr

ASH – 19/09/08 – 08 469

* **Ouverture d'une session de rattrapage pour les candidats au DEASS**

Néanmoins taux de réussite de 74,15 %

Qui n'ont validé en juin que 3 des 4 domaines de compétences

nécessaires.

Arrêté du 03/09/08, J.O. du 16/09/08

Eléments sur le handicap en septembre



Lien Social présente un dossier sur la scolarisation très riche et bien équilibré entre données techniques vécu, entre inquiétudes et réussites. A lire.

Du fond avec le dossier sur la scolarisation et de la forme avec le réglementaire : alimenter la réflexion tout en étant informé de l'essentiel est toujours notre objectif.

Handicapés à l'école : la révolution sans moyens ?

Dossier Lien social – 25/09/08 pp. 10/16 – 08 482

➤ **Article introductif retraçant les données générales**

APF : « **10 000 enfants en situation de handicap accueillis en plus à cette rentrée mais quels moyens pour y faire face ?** »

➤ **La collectivité peut être le révélateur du handicap**

Interview d'une directrice d'école maternelle retraçant le parcours de la « découverte » des handicaps psychiques, intellectuels...

➤ **Classes mixtes pour les dyslexiques**

Expérience d'un collège de Rennes : accueil bienveillant « le collectif produit de la stimulation et donc des résultats positifs »

➤ **A 10 ans mon fils est enfin scolarisé à plein temps**

Témoignage de la maman d'un enfant autiste

➤ **AVS : chronique d'une précarisation programmée**

Le gouvernement tarde à créer le métier.

ASH – 02/10/08 – 08 489

La Halde rappelle la législation applicable en matière de scolarisation des enfants handicapés

Délib. 2008-169, www.halde.fr

Le service public de l'éducation est tenu d'assurer une formation scolaire aux enfants handicapés qui ont le droit d'être inscrits dans l'établissement le plus proche de leur domicile.

Les recours intentés par la personne handicapés ou son représentant légal contre les décisions de la commissions désignant les établissements (CDAPH) ont un effet suspensif

ASH – 05/09/08 – 08 434

* **Les prestations aux personnes handicapées**

Régime au 01/09/08 – dossier pp. 27-34

* « **Coups de pouce** » insuffisants et disparates

Ni pauvres ni soumis : AAH revalorisée (3,9 %) mais pas ses compléments ; « **le niveau de vie réel (...)** ne cesse de plonger »

FNATH : rentes accidents travail & pensions retraite invalidité + 0,8 % pour inflation à 3,6 %...

* **L'Unafise écrit à Mme Létard : les AVS veulent être consultés sur la création de leur métier - 2 000 nouveaux contrats** prévus à la rentrée, (18 300 sur 22 000 personnes -source EN)

ASH – 19/09/08 – 08 461

* **La DGAS fait le point sur la réglementation applicable aux ESAT depuis le 01/01/07**

En application de la loi 2005 : ouverts à tout type de handicap, durée maxi de travail fixée à 35 h (avec interdiction d'heures sup.)

Circ. DGAS/38/2008/259 du 01/08/09 à paraître BO

* **Le réseau GESAT se dote d'une charte éthique**

Représente 300 directeurs d'ESAT & EA : ce « code de bonne conduite » est une 1^o étape dans l'élaboration d'un label à venir en 2009

Volet réglementaire

ASH – 26/09/08 – 08 486

* **Le décret revalorisant l'AAH abroge les règles de fixation de l'allocation et de ses compléments**

Décret n° 2008-988, 18/09/08, J.O. 21/09/08

Montants mensuels des compléments gelés et l'ancien complément n'est plus fixé à 16 % du montant de l'AAH.



Sélection de septembre



Comme chaque mois, pour vous être utile ou attirer votre attention en dehors des dossiers bien délimités.

ASH – 05/09/08 – 08 435

* **Décret sur le logement – application 01/01/09**

Permettant l'application du surloyer automatique aux locataires HLM dépassant d'au moins 20 % les plafonds de ressources (application loi ENL 2006)

2008-8252, 21/08/08, J.O. 30/08/08

ASH – 12/09/08 – 08 460

* **L'administration centrale du ministère**

Jeunesse Sports et vie associative est modifiée.

La direction Jeunesse et éducation populaire désormais chargée de la vie associative.

Décret 2008-907 + arrêté du 08/09/08, J.O. 09/09/08

ASH – 19/09/08 – 08 458

* **Une assoc n'est pas responsable des dommages causés par un mineur pour lequel elle exerce une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert**

Cass.civ.2, 19/06/08, pourvoi 07-12.533

* **Etude du Conseil d'Etat sur l'éventualité de recours administratifs préalables obligatoires**

Possibilité de contester une décision préalablement à toute saisine d'un juge : « simple, peu coûteux et rapide » ; paraît « souhaitable » **notamment en matière de droit des détenus et des étrangers.**

Mais pas favorable à une « procédure uniforme et généralisée »

A paraître sur www.ladocumentationfrancaise.fr



« L'insertion des jeunes requiert des actions adaptées et un système universel »

ASH – 12/09/08 – 08 449



C'est bien. Vous savez tout cela mais ne connaissez pas forcément ce réseau. Une occasion de ne plus l'ignorer. Le souhait de « l'universel » revient de plus en plus souvent c'est à noter. Quant au contrat d'autonomie, en effet les bilans ne se bousculent pas pour l'instant...

Entretien avec M. Lépinay, Pdt de l'UNML et du « Réseau insertion jeunes »

Pourquoi ce réseau ?

Pour mettre en synergie les initiatives et parler aux pouvoirs publics d'une seule voix pour contribuer à l'élaboration des politiques d'insertion.

Les membres du réseau accompagnent plus d'un million de jeunes par an, dont la majorité n'est connue que du réseau.

Que demandez-vous ?

De nbx obstacles persistent et obèrent l'insertion des jeunes : logement, transports, discrimination...

Il faut un système « universel » au lieu de catégories d'âge, niveau ou territoire. Plus un **accompagnement permettant du « sur mesure »**

Nous voulons voir notre expertise reconnue et sécurisés les financements des assoc spécialisées

Il ne faut pas évaluer les actions d'insertion avec comme seul indicateur l'emploi durable (ne concerne que les personnes les plus proches de l'emploi).

Quid des conclusions du Grenelle de l'insertion ?

Faire du service public emploi le point d'entrée des parcours d'insertion c'est méconnaître l'activité des structures d'insertion des jeunes.

Nous assumons déjà le rôle de référent unique !!

Environ 70 % des jeunes accueillis par notre réseau ne sont pas connus du service public...

Les moins 25 ans ne sont pas éligibles au RSA. ??

71 % des jeunes sont sans ressource à leur accueil en ML : « **nous réclamons pour tous les jeunes en difficulté d'insertion une allocation spécifique** »

Quelle mise en place pour le contrat d'autonomie ?

On manque de recul mais c'est **difficile « parce que ce n'est pas une bonne mesure »** : nous n'avons pas besoin de nouveaux dispositifs mais de moyens pour l'existant. **On nous a promis de maintenir l'enveloppe CIVIS pour 2009.**

Eléments de septembre



Comme quoi le traitement social du chômage, tant décrié, paraît inévitable... Quant au micro-crédit... ça marche et on continuera à en entendre parler.

ASH – 05/09/08 – 08 432

Le nombre de contrats aidés finançables au second semestre dans le secteur non marchand revu à la hausse

Porté à 158 000 (230 000 étaient prévus pour l'année au lieu des 350 000 financés en 2007)

Reconductions + entrées nouvelles dans secteurs prioritaires (dont insertion & médico-social)

Instructions DFEFP 08-10, 11/07 & 08-13 du 20/08

ASH – 12/09/08 – 08 462

*** 40 000 Contrats de professionnalisation par an**

Mission confiée à M. Pilliard par M. Hirsch.

Suite Grenelle de l'insertion. Identifier les freins rencontrés par le dispositif et faire préconisations

ASH – 26/09/08 – 08 477

*** L'ADIE : éléments de bilan**

51 000 micro-entreprises et 62 000 emplois créés grâce aux prêts accordés aux allocataires de minima sociaux, chômeurs longue durée et travailleurs pauvres.

L'ADIE aura 20 ans en décembre et en 2007 a eu un taux de croissance de 30 % (10 000 prêts)

Elle compte doubler son activité d'ici 2010.

Et teste d'autres produits : « micro-assurance », « microcrédit d'insertion » (transports, formation déménagements, etc.).

Début 2009 elle lancera le 1° site français de microcrédit en ligne

*** La DGEFP détaille le plan de modernisation du secteur de l'IAE**

Instruction du 13/08/08, à paraître au BO T-FP-CS

Nouvelles règles « mises en œuvre progressivement à partir du 1° janvier 2009 ».

Rénovation des modalités de conventionnement des 5300 structures concernées : négociation d'objectif opérationnels et fixation d'indicateurs (apprécier les résultats) + réforme des financements (mise en place d'une aide aux postes modulable)

A noter dans les ASH du 05/09 un entretien avec le délégué national du réseau Chantier école

Appelle à mobilisation IAE le 25/09 ; pas informés modalités du futur Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) trop éloigné du droit commun (Coorace) ; gestion « cyclique » des contrats aidés mettent structures en difficulté, etc.

Nos informations sur les minima sociaux



Mêmes effets donnent résultats identiques : le gros de ce dossier reste traité en Société sous le titre... RSA. Voilà. Cela dit lisez les précisions sur le RMI bien sûr.

ASH – 19/09/08 – 08 465

*** Chiffres autour du RMI au 30/06/08**

1,4 million de personnes le perçoivent à cette date, soit une diminution de 5,2 % sur 1 an mais une stabilité au 2° trimestre 2008.

Stabilisation liée à un ralentissement de l'amélioration du marché du travail.

Nb titulaires de contrats aidés (CA & CI-RMA) : en légère diminution sur ce 2° trimestre.

Au 30/06/08, 179 000 foyers bénéficiaient d'une mesure d'intéressement à la reprise d'activité au titre du RMI.

DREES Etudes Résultats 657 - www.sante.gouv.fr

Chômage : chiffres et réactions

ASH – 12-/09 & 03/10/08 – 08 446

Le Monde – 01/10/08 – 08 446



Voici une rubrique bien agitée en septembre : les bons chiffres continuaient, sorte de ronron plutôt agréable que le mois d'août est venu casser. Rendez-vous donc pour une suite, que tout le monde appréhende.

Il y avait amélioration, elle n'y est plus. C'est donc à suivre plus jamais et ces derniers rebondissements se passent aisément de commentaire.

2° trimestre 2008

Au sens du BIT taux à 7,2 % : soit un peu plus de 2 millions de personnes (7,6 % avec l'Outre mer)

Stable par rapport au 1° trimestre.

Niveau « historiquement bas » (ministère)

Insee : « le taux d'emploi augmente depuis le milieu de l'année 2006 » =

5,4 % de la population (15 ans ou plus) souhaitent travailler sans être chômeur au sens du BIT (c'est le « halo » du chômage)

4,9 % des personnes sont en sous-emploi ; souhaiteraient travailler plus

Infos rapides n° 237 - www.insee.fr

Août

Pistes d'action après une nette dégradation

41 300 demandeurs d'emplois supplémentaires inscrits en catégorie 1 à la fin août, soit + 2,2 % en un mois, ce qui ramène un an en arrière.

C'est la plus forte hausse depuis mars 1993.

Le nb de chômeurs de moins de 25 ans en catégorie 1 pratiquement stable (+ 0,1 %)

Les plus de 50 ans et les chômeurs longue durée sont les plus touchés.

Inscriptions pour fin de mission d'intérim en hausse nette : reflet du ralentissement activité économique

1° Infos 1° Synthèses n° 40.1, septembre 08

www.travail-solidarite.gouv.fr

Réunion à Bercy le 29 septembre

Avec principaux acteurs du service public emploi : ANPE, Unedic, DGEFP, missions locales...

M. Wauquiez (Secrétaire d'Etat chargé emploi) : annonce que cette réunion se tiendra chaque mois.

Priorités **structurelles** annoncées

Assurer un « meilleur accompagnement des demandeurs d'emploi » : à mettre en place sans attendre ; optimisé par fusion ANPE / Assedic

Pas « acceptable qu'il y ait des offres d'emploi non satisfaites » : on va améliorer leur suivi, et inciter aux conventions SPE / employeurs

Mettre en place réformes très pratiques : mettre à disposition des véhicules, financer permis de conduire (élargir périmètre de recherche d'emploi)

Accélérer calendrier de réforme de la formation professionnelle : pour mise en œuvre fin 2008

Accélérer déploiement contrats d'autonomie

Indique croire « à l'outil des contrats aidés » (voir ci-dessus en *Emploi*) et demande, outre leur augmentation,

un « tableau de bord par semaine et par région » (éviter différences de traitement)

Néanmoins loi de finances 2009 : 230 000 contrats aidés programmés dans secteur non marchand soit le même volume qu'initialement prévu en 2008, et réduction d'un tiers pour le secteur marchand avec 50 000 CIE prévus (au lieu de 75 000 en 2008).

Rallonges toujours possibles : cf. 2008 où finalement 290 000 contrats financés en secteur non marchand...

M. Heyer (économiste OFCE) : « le problème n'est pas d'aider les chômeurs dans leur recherche d'emploi, mais dans l'emploi lui-même et dans l'absence de création »



Hébergement d'urgence et accès au logement des personnes fragiles : le rapport Pinte estime les crédits alloués insuffisants

ASH – 12/09/08 – 08 442



Rapport à lire entre les lignes : et se dessine un paysage étrange. Un certain manque de lignes générales. Les préconisations sont intéressantes et c'est à suivre. Plus facile à dire quand on est logé.

1° copie fin janvier dont certaines préconisations avaient été suivies d'effet : engagement de moyens pour centres hébergement, innovations, habitat indigne ? un « super préfet » pour coordonner...

La mission s'est poursuivie jusqu'en juin et a constaté la réelle mobilisation des préfets, et un travail des assoc's impressionnant, créatif...

Budget hébergement : « systématiquement sous-doté » (programme 177) avec rattrapages insuffisants en fin d'année

En 08 insuffisant et pour 09 aussi si l'on veut répondre aux besoins et développer

Budget aide à la pierre : des crédits sont gelés ou non utilisés alors qu'il y a des besoins (idem pour l'ANAH) (programme 135)

Populations fragiles : nouvelles propositions sur l'accompagnement des personnes avec troubles du comportement ou pbs psy « abandonnées aujourd'hui par l'Etat »

Définir des objectifs précis pour le logement hors milieu hospitalier : « les études font défaut ». Il faudrait mesurer l'impact de la diminution des lits en psy sur l'afflux de personnes mal logés.

+ Offre soutenue de maisons-relais ...

Améliorer application loi SRU : dans les communes en état de carence rendre obligatoire la réalisation d'au moins

30 % logements sociaux dans les programmes de l'année et **augmenter sanctions financières. Renforcer le rôle du préfet** (préemption) et **obligation pour toutes les communes de prévoir 20 % de logements sociaux** dans tout programme de plus de 20 logements.

A noter : va à contrecourant du projet de loi en cours qui propose d'alléger la pression en comptabilisant accès sociaux à la propriété.

<http://etiennepinte.blogspot.com>

Les associations : « rien n'a changé pour les personnes à la rue et mal logées »

ASH – 19/09/08 – 08 466



Que vous dire ? Les acteurs sociaux disent tout, et tellement bien, tellement clairement. Lisez voilà.

Le Collectif des assoc's sera reçu par le Premier ministre le 17/09.

Bilan calamiteux du baromètre trimestriel de suivi des « 100 mesures prioritaires » : 9 % d'application

FNARS : « coup d'accélérateur il y 2 ans mais depuis rien n'a changé. Politique illisible »

Et le projet de loi « mobilisation pour logement » ne tient pas compte des propositions et paraît avant le rapport Pinte (voir ci-dessus et n° mai-juin)

Demandes : moratoires expulsions, enquête sociale systématique, ... **fin de non-recevoir**

Secours catholique sur l'hébergement : le rapport Pinte reprend « 13 de nos 16 propositions et 1 seule est réalisée » (fonds d'innovation pour adaptation)

La transformation des places d'urgence en stabilisation renforce l'inquiétude pour l'hiver

Manque de logements très sociaux : pour 2008 13 000 (mais 20 000 annoncés) et 100 000 en 2007 pour 120 000 prévus.

Manque mesures concrètes pour construction et le projet de loi « vide la loi SRU de sa substance »

Fdtion Abbé-Pierre : c/ budget en diminution pour 2009 « démission sur le front du logement »

Engagements du 1° Ministre stagne : une partie des 250 millions sup toujours pas débloquée (les assoc's voulaient 1 milliard). Si le délégué général n'a pas de soutien... il ne sert pas (**FNARS**)

Emmaüs : craint que la rallonge habituelle de la loi finances ne soit constituée en fait du déblocage...

Loi DALO : au 31/08, 37 590 demandes logement dont 17 355 examinées ; 5,5 % des demandeurs relogés. 2 657 demandes hébergement, dont 1 874 examinées ; 7,6 % demandeurs hébergés.

Assoc's déplorent : manque d'infos, trop peu de réunions des commissions, disparités territoriales.

Demande d'élargissement du parc préfectoral ; pour l'instant restée lettre morte.

Que se passera-t-il au 01/12/08 avec la possibilité d'engager des recours contentieux ?

Nos éléments sur le logement en septembre



Un tout petit volet réglementaire à côté des deux articles de fond qui se partagent la rubrique ce mois-ci.

Volet réglementaire

Les conditions de permanence de la résidence en France

pour bénéficier du droit à un logement décent sont fixées
Décret n° 2008-908 du 08/09/08, J.O. 10/09/08
En application de la loi DALO qui y soumet le droit à un
« logement décent et indépendant »
Carte résident, titre de séjour autorisant le travail ou « vie
privée et familiale ».
Plus incertain en ce qui concerne les réfugiés. M.
Hortefoux promet de donner des instructions.

Magazine **Alerte pauvreté** du 25/09/08



Le Secours Populaire livre un baromètre des inégalités d santé

ASH – 26/09/08 – 08 478



Nous n'avons pas la sensation de délivrer un scoop non plus à vrai dire.. mais tout de même 2° préoccupation des Français, c'est à retenir... et confirmer ?

La santé est « la 2° préoccupation des santé après le pouvoir d'achat »

2° baromètre de la pauvreté : avec IPSOS

Le sondage donne aussi résultats sur le « ressenti » des Français. La pauvreté monétaire relative (817 € mensuels en 2005) n'est pas représentative des situations de précarité et encore moins de la « **pauvreté ressentie** ».

Evaluation moyenne du seuil de pauvreté à 1006€ nets mensuels pour une personne seule

Seniors et personnes gagnant moins de 1200 € par mois : ceux qui ressentent le plus la baisse de leur pouvoir d'achat.

Pour 92 % des Français «avoir du mal à se procurer une alimentation saine » est un critère de pauvreté ; tombe à 52 % pour les personnes ayant de bas revenus.

39 % parmi l'ensemble de la population : déclarent avoir retardé ou abandonné au moins un soin en raisons de son coût. Prothèses dentaires, lunettes, etc. sont les soins les plus touchés.

Parmi les bas revenus, 38 % l'ont déjà fait, contre 23 % parmi les revenus supérieurs à 3000 €.

Inégalités territoriales aussi : 17 % des Français ont déjà renoncé à au moins un soin à cause de l'éloignement géographique du médecin. 9 % pour des généralistes et 13 % pour des spécialistes.

Jeunes, habitants des petites villes province et personnes touchant moins de 1200 € mensuels sont les plus grandes victimes de ces situations.

89 % des Français jugent leur état de santé satisfaisant, mais 22 % parmi les bas revenu estiment qu'il ne l'est pas (3 % parmi ≤ 3000 €)



L'EN veut ouvrir les portes aux parents d'élèves étrangers

ASH – 12/09/08 – 08 443



Voilà ça nous plaît, une fois n'est pas coutume dans cette rubrique... mais c'est à suivre bien sûr.

« **Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration** » : familiariser les parents avec l'institution scolaire et leur permettre de maîtriser la langue française. Formation gratuite. Sur la base du volontariat des parents

Démarré en écoles et collèges au 12/11/08 au plus tard et dans 12 Dpts de 10 académies ; a vocation à se généraliser à l'ensemble du territoire.

Prestation non compatible avec celle du CAI

Circ. 08-095-25/07/08-BOEN 31

www.education.gouv.fr/bo/

Des éléments sur « la vie étudiante »

ASH – 12-19-26/09/08 – 08 475

Le Monde – 5-8/09/08 – 08 475



Voilà c'est un pot-pourri: on peut s'en dispenser, y trouver de l'utile... voire des illustrations, c'est selon.

*** Lancement d'un prêt étudiant au taux du marché, sans conditions de ressources, sans caution, à remboursement différé**

Pour les moins de 28 ans, montant maximum 15 000 € pour 2 ans minimum, remboursable jusqu'à 10 ans après souscription Banques populaires et Cetelem en septembre 2008

L'Etat garantit une partie du risque de défaillance encouru par les banques

Organisations étudiantes peu enthousiastes

« **Moins avantageux que le prêt public à taux zéro** que le gouvernement va supprimer » (UNEF)

* Les bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur

Barèmes année universitaire 2008/2009

Arrêté du 11/08/08, JO 23/08/08

Circ. 2008/1013 du 12/06/08, BOEN n° 26 (26/06)

Sur l'entrée en vigueur de la réforme : élargissement de l'accès aux bourses et suppression de la plupart des « points de charge », un grand dossier dans les ASH du 12 septembre – pp. 17-25

Régies par le décret 08-974, 18/09/08, JO 19/09/08

* Logement des étudiants

Les ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche ont signé un protocole visant à transformer des terrains et bâtiments militaires en logements pour les étudiants : objectif de 6 000 logements d'ici à 2012



Beaucoup de choses sur la protection de l'enfance et des ouvrages de fond sur le secteur : à parcourir même si nous pensons que l'ouvrage de Didier Lapeyronnie aura davantage vos faveurs.

On nous signale : sortie du mois de septembre

Ghetto urbain – Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui (08 476)



Bien horrible ce mot ghetto. Tout le monde n'est pas d'accord par ailleurs sur cette terminologie mais là-dessus c'est vous qui avez en main les clefs nécessaires à la réflexion... Nous vous laissons faire.

Ni assimilé ni étranger, l'habitant du ghetto vit dans un entre-deux : pas totalement hors de la société mais n'en fait pas partie non plus.

Le ghetto est bien devenu une réalité française.

Didier Lapeyronnie – Laffont – 22 €

Entretien avec M. Lapeyronnie

« Tous les quartiers difficiles ne sont pas des ghettos mais il y a désormais du ghetto dans beaucoup de quartiers » ; depuis les années 2000 les quartiers se sont repliés sur eux-mêmes.

Le ghetto c'est « la concentration d'une population reléguée et discriminée » c'est quand la population « s'organise autour de modes de vie(..) spécifiques ». Un « contre-monde »

Economie souterrain, extrême clivage hommes-femmes, violence et embrouilles .

Souffrance de l'image que leur renvoie la société. Les médias constructeurs de ghettos ?

« Certains disent que lorsqu'ils montent dans un bus, ils lisent la peur sur le visage des gens. Ils appellent cela *la pensée TF1* »

« Savent que tout est faux dans le ghetto : loyers modérés, emplois aidés et vacances financées. »

Peut-on réussir au sein du ghetto ?

« On peut y être heureux » : cage et aussi cocon.

« Les gens fabriquent le ghetto collectivement tout en espérant s'en sortir individuellement »

Peut-on « déghettoïser » ces espaces ?

« Peu d'espoir politique, mais beaucoup d'espoirs individuels »

ASH du 5 septembre 2008 – 08 433

« Tim et le mystère de la patte bleue » - Gratuit

Explique aux 3/7 ans la réalité de l'incarcération

Uframa — 05 46 92 11 89 — uframa@wnadoo.fr

ASH du 12 septembre 2008 – 08 452

Unicef-France et la justice des mineurs



Franchement, cela nous paraît très intéressant. Et plus proche d'un livre que d'une information en fait, d'où le choix de cette rubrique... www.unicef.fr

Une série d'entretiens sont en ligne : magistrats, philosophes, pédopsychiatres, sociologues...

Ces contributions doivent être réunies ensuite dans un document à remettre aux parlementaires.

ASH du 26 septembre 2008 – 08 476

Qui gouverne le social ?



Nous aimons M. Chauvière autant que M. Lapeyronnie... vous le savez. Parcourir au moins ?

Le juriste M. Borgetto expose la distribution des pouvoirs sur les plan formel et opérationnel, notamment conséquences de la décentralisation.

Le sociologue M. Chauvière déplore la réduction de l'intervention de l'administration centrale.

Et note que la contestation du secteur a changé de cible : dans les années 70, l'Etat était vilipendé, aujourd'hui il est considéré comme la planche de salut face au su local et au privé.

Synthèse par le juriste M. Chevallier : « Etat régulateur » qui impose aux acteurs un certain nombre de normes.

Direction Borgetto & Chauvière – Ed. Dalloz – 40€

Le système des inégalités



L'idée nous plaît... si l'on ose dire...

Les inégalités interfèrent entre elles, se renforçant réciproquement et ont tendance à se transmettre de génération en génération : on peut donc parler de système.

Et des exemples pour étayer une hypothèse qui s'inscrit en faux contre l'idée d'une « moyennisation » de la société.

MM. Bihl & Pfefferkorn – Ed. la Découverte – 8,5€

Le travail social face aux discriminations raciales



Quelles peuvent être les réponses face aux difficultés des modes d'intégration, pour maintenir le lien social ?

Conférence européenne 7-8/12/06 par l'institut du développement social (avec organismes formation)
Ed. Aux lieux d'être – 01 48 57 68 16 – 25 €

Réussir la protection de l'enfance. Avec les familles en précarité.



Sur des points aussi délicats, mises en question toujours utiles. A voir donc.

Préfacé par Pierre Naves et écrit par une déléguée d'ATD Quart Monde

Souvent la pauvreté est le 1^o danger : dénonce un regard « psy » qui ne relie pas les carences parentales aux contextes socio-économiques.

L'objet n'est pas de faire le procès du social : au cœur de l'ouvrage il y a la parole des familles.

Différentes initiatives présentées : montrer des possibilités de travailler autrement.

Marie-Cécile Renoux – Ed. de l'Atelier – 22 €

Ethique et protection de l'enfance

Colloque des 20-21/11/2007 (Enfance et Partage)

Téléchargeable sur www.enfance-et-partage.org

L'évaluation des pratiques dans le champ de la protection de l'enfance



Evaluation, un élément de plus... Voir tribune libre en Travail social de ce mois-ci.

Les travailleurs sociaux imaginent mal que leur intervention puisse être préjudiciable et pourtant les psys qui coordonnent l'ouvrage font état de travaux (USA) démontrant que ce peut être le cas.

D'où l'importance de l'évaluation ; mais comment la mener ? Plusieurs exemples présentés : recherche-action, livret de suivi AEMO, guide d'entretien...

Peut-être inclure les bénéficiaires de l'action : intéressant mais pas toujours facile à obtenir....

Coordonné par MM. Boutanquoi & Minary

Ed. L'Harmattan – 14,50 €



C'est un peu le « retour des Brèves » ce mois-ci comme si la rentrée était propice à ces nouvelles intéressantes mais ne trouvant à s'insérer dans aucun dossier prédéfini. C'est décidément au fil des mois changeant, comme la réalité.

ASH du 5 septembre 2008 – 08 438

Action sociale des CAF en 2007

Augmentation de 4,1 % par rapport à 2006

Plus de 50 % des dépenses pour l'accueil petite enfance ; **439 millions pour accompagnement social des familles et leurs enfants** (+ 1,2 %) dont la moitié consacrée au travail social ; progression 24 % de l'accompagnement à la fonction parentale.

L'E-essentiel n°75 – 07/08 - www.cnaf.fr médias

25 ans de comptes de la protection sociale : de 1981 à 2006 - www.sante.gouv.fr

Augmentation de près de 5 points : risques santé & vieillesse plus de 80 % de cette croissance

1980 : cotisations sociales totalisent 79 % des ressources contre 66 % en 2006 – la part des ménages est passée de 31 à 40 à partir de 90 et 06

DREES Etudes Résultats 647&648

Evolution des opinions des Français sur les questions sociales et la santé / assurance maladie entre 2000 et 2007

- www.sante.gouv.fr

Très majoritairement attachés aux valeurs du système protection sociale : solidarité, répartition..., ne remettent pas en cause la légitimité RMI (86 %).

Acceptent de plus en plus cependant l'idée de certaines réformes (retraites, santé).

DREES Etudes Résultats 651&652

ASH du 12 septembre 2008 – 08 455

Un rapport pour « maîtriser le développement des aides au services à la personne »

Rapport « Debonneuil » sur www.minefe.gouv.fr

ASH du 19 septembre 2008 – 08 464

Luc Ferry prône un service civique volontaire

Qui étendrait le dispositif actuel de service civil volontaire (issu loi égalité des chances).

Concernerait de 60 à 120 000 18/25 ans (2 700 16/25 actuellement) : **6 mois consécutifs** sur des « projets d'intérêt public » (bourse 650 € mensuels)

Les comptes nationaux de la santé en 2007

10,9 % du PIB ; + 4,7 % en 1 an (+ 3,5 % en 05)

Le reste à charge des ménages varie peu depuis 05

DREES E&R 655–www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr

Cour des comptes : critique sévère de la politique de l'Etat en matière d'application des lois de financement de la sécurité sociale <http://www.ccomptes.fr/CC/Sommaire-20.html>

A noter : une partie consacrée à l'échec des dispositifs d'aides à la garde des jeunes enfants.

ASH du 26 septembre 2008 – 08 481

Fil santé jeunes : au 32 24 depuis le 22 septembre

A partir d'un portable coût d'une communication ordinaire en composant le **01 44 93 30 74**

Complété par le site www.filsantejeunes.com

L'Uccas crée le site internet www.parads.org

Un PARADS est un pôle d'accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux

Ratification par la France de la convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes (entrée en vigueur au 01/01/09) : tend à régler situation des « incapables majeurs » si lois de plusieurs pays susceptibles de s'appliquer (par ex les 2500 personnes handicapées mentales prises en charge en Belgique)

La Commission européenne présente un nouveau plan d'action contre la drogue

Communication COM 2008/567, 18/09/08

Pour 2009-2012 : renforcer coopération contre la consommation et la criminalité associée au trafic.

+ **Prévention et renforcement** de l'efficacité des traitements.